



Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

Rapport sur le Baccalauréat 2018

PRÉAMBULE

La publication du rapport de l'APPEP sur la session 2018 du baccalauréat se fait dans un contexte bien particulier, puisqu'une réforme du lycée et des épreuves est engagée par le ministère depuis janvier 2018, après avoir durant les derniers mois de l'année 2017 consulté les acteurs du monde éducatif, dont l'APPEP.

Dans son désir d'avoir la meilleure expertise possible, l'APPEP a engagé et mené à bien deux grandes enquêtes à la fin de l'année scolaire 2018 : l'une portant sur l'actuelle terminale littéraire en sollicitant les témoignages des professeurs et des élèves suivant ou ayant suivi cette filière, l'autre interrogeant l'ensemble des collègues sur la réforme du lycée en cours.

Si l'APPEP s'est beaucoup mobilisée pour faire entendre ses positions, une grande majorité des collègues s'est aussi inquiétée de la réforme du lycée, de la place réservée à la philosophie avec l'introduction de la spécialité « Humanité, littérature et philosophie » et des projets de programme pour réfléchir aux pratiques et aux conditions de l'enseignement de la philosophie.

C'est dans ce contexte d'une forte mobilisation que le baccalauréat 2018 a eu lieu. Les collègues ayant été beaucoup sollicités par les deux enquêtes précédentes, le nombre de réponses au questionnaire sur le baccalauréat qui s'est ensuivi a été bien moindre qu'en 2017. Nous remercions chaleureusement les 225 collègues qui ont pris le temps de remplir tout ou partie du questionnaire de cette année¹.

C'est en gardant en mémoire ce contexte et le nombre de réponses reçues qu'il convient de lire le rapport. En effet, le nombre réduit de réponses nous a appelés à la plus grande prudence quant à leur interprétation. Néanmoins, en comparant les réponses données cette année avec les analyses des rapports de l'APPEP sur le baccalauréat des années précédentes, il est possible de dégager un certain nombre de constantes ou de tendances, qui témoignent toujours « d'un engagement fort des professeurs de philosophie dans leur métier »².

Il est donné en annexe le texte du questionnaire et toutes les données chiffrées.

¹ Par souci de fiabilité, il n'a pas été tenu compte des réponses anonymes ou lacunaires. Ainsi, sur 225 réponses enregistrées, 145 réponses ont été traitées.

² *Rapport 2017*, préambule, p. 2, http://www.appep.net/mat/2017/11/APPEP_RapportBac2017.pdf

I - LA CHARGE DE TRAVAIL ET LE TEMPS DE CORRECTION

Le temps dévolu à la correction, à l'instar des années précédentes³, est de 11 jours en moyenne. Aussi ce temps demeure-t-il très insuffisant au vu du nombre toujours élevé de copies par correcteur, 121 en moyenne⁴. Le délai de correction peut varier de deux jours selon les académies et le nombre de copies par correcteur reste inégal.

Si l'on peut louer chez les correcteurs un réel souci de bien faire, et si la correction des copies s'effectue le plus souvent dans les délais impartis, ce n'est pas sans entraîner aux yeux de nombreux collègues un certain nombre de renoncements jugés nuisibles à la qualité des corrections. En effet, beaucoup de collègues considèrent ne pas disposer d'assez de temps pour lire et relire sereinement les copies, les comparer et ajuster la notation si nécessaire. Aussi ont-ils le sentiment de devoir corriger « à la chaîne » ou de façon « mécanique », ce qui rend d'autant plus difficile une correction appliquée et réfléchie.

Pour pouvoir être cependant à la hauteur de leur mission, les correcteurs se voient contraints d'employer tout leur temps, y compris les week-ends, ce qui ne manque pas d'avoir des conséquences sur la vie familiale, parfois sur la santé. Certains collègues insistent sur le fait que, à ce temps très court de correction, il ne faut pas manquer de retrancher les heures de travail, pourtant essentielles, des réunions d'entente et d'harmonisation ainsi que la durée des trajets nécessaires pour s'y rendre ou aller chercher les copies. Parmi les problèmes faisant obstacle à des conditions sereines de correction, on relèvera en particulier les cas de correcteurs contraints de surveiller des épreuves du baccalauréat après réception de leurs copies, malgré les textes réglementaires qui les dispensent de cette tâche.

Propositions de l'APPEP

1. Afin de permettre aux professeurs de philosophie de disposer d'un temps suffisant à la correction de l'épreuve écrite, l'APPEP demande que la date de l'épreuve de philosophie soit avancée.
2. Elle demande que les professeurs de philosophie ne soient pas chargés de surveiller d'autres épreuves que celle de philosophie et, conformément aux dispositions réglementaires, ne soient en aucun cas contraints de surveiller des épreuves après la remise de leur lot de copies.
3. Elle demande également que la remise des copies par l'administration soit garantie dès le lendemain de l'épreuve écrite et que la date limite d'entrée des notes par les correcteurs soit repoussée au maximum. Le traitement informatique des notes doit permettre de supprimer les journées – perdues pour la correction – qui séparent encore la saisie des notes des délibérations et, quelquefois même, les délibérations de l'affichage des résultats.
4. Elle attend des services académiques chargés de l'organisation de l'examen qu'ils s'assurent d'une répartition équitable entre les correcteurs et d'une ventilation effective des copies à l'intérieur de chaque lot de copies.
5. Elle demande enfin que le nombre de copies ne dépasse pas 100 en L, 130 en S et ES, 150 dans les séries de la voie technologique. Un nombre trop important de copies compromet la qualité de la correction et la bonne tenue des commissions.

³ Voir le *Rapport 2016*, p. 5 et le *Rapport 2017*, p. 3, http://www.appep.net/mat/2017/01/APPEP_RapportBac2016.pdf et http://www.appep.net/mat/2017/11/APPEP_RapportBac2017.pdf

⁴ On décomptait 118 copies en 2015, 121 en 2016 et 2017.

II – L'ORGANISATION DANS LES ACADÉMIES ET LES CENTRES D'EXAMEN

1 – Les convocations et l'acheminement des copies

L'organisation matérielle de l'épreuve est jugée satisfaisante par de nombreux collègues bien qu'un certain nombre de dysfonctionnements soient relevés. Dans certaines académies, on salue les efforts fournis afin de mettre à disposition des correcteurs des copies tests dès l'après-midi suivant l'épreuve de philosophie. La ventilation des copies est souvent jugée correcte bien qu'il ne soit pas rare que des inégalités soient constatées. Outre les problèmes de répartition des copies, on notera cette année, parmi les anomalies rapportées, que les plus récurrentes concernent l'acheminement et le retrait des copies ainsi que les convocations tardives ou erronées.

Ainsi mentionne-t-on des cas de copies manquantes, ou qui ne sont pas prêtes à temps, contraignant alors les collègues à attendre inutilement, et allant jusqu'à entraîner des retards pour se rendre aux commissions. On déplore également avoir corrigé des copies d'élèves de séries dont on n'avait pas la charge, ou bien d'avoir fait passer à l'oral les élèves de son établissement. Ou encore, on s'aperçoit lors du retrait des copies, de 4 paquets de plus de 60 copies surnuméraires qu'il revient alors aux professeurs de se « partager ». Dans ce cas précis, on tient malgré tout à souligner la « solidarité exemplaire » des professeurs.

Quant aux convocations, elles ne sont pas jugées unanimement satisfaisantes. Le problème le plus récurrent consiste en leur envoi tardif, entraînant ainsi des dysfonctionnements dans les établissements pour la gestion des surveillances du baccalauréat. Ces convocations peuvent également desservir la qualité des corrections, lorsque, par exemple, elles ne mentionnent pas les copies tests que l'on fait parvenir aux correcteurs avant la réunion d'entente. Certains cas de défaillances administratives sont même inquiétants : plusieurs correcteurs mentionnent un cas de convocation erronée dans les dates et dans les définitions des missions, ayant entraîné jusqu'à trois envois successifs de convocations rectificatives.

2 – Les centres d'examen : accueil et conditions de travail

Afin de récupérer leurs copies ou de se rendre sur le lieu des épreuves orales, il n'est pas rare que les professeurs effectuent un trajet long, pouvant atteindre deux heures de route. Le rythme des corrections, ainsi que celui des candidats à l'oral, peut être très soutenu ; aussi est-il jugé indispensable que les chefs de centre veillent à offrir aux correcteurs et examinateurs un accueil et des conditions de travail correctes. Si, de manière globale, cette exigence semble satisfaite, de même qu'en 2017⁵, l'accueil et l'organisation dans les centres d'examen n'en restent pas moins inégaux d'un centre à l'autre et peuvent même parfois être très inquiétants, ce qui rend le travail éprouvant et fastidieux.

C'est qu'il arrive qu'on ne mette pas systématiquement de quoi se restaurer à la disposition des professeurs, ou bien qu'il manque les indications minimales leur permettant de se repérer dans les établissements. Les salles accueillant les jurys et les examinateurs sont parfois exiguës et mal insonorisées. La distribution des copies de même que le passage des candidats pour les oraux sont parfois si mal administrés qu'ils engendrent d'interminables attentes.

On souligne à plusieurs reprises des problèmes informatiques, entre autres des dysfonctionnements de matériel et de connexions, qui génèrent des retards et rendent le travail inutilement pénible.

⁵ Rapport 2017, p. 9, http://www.appep.net/mat/2017/11/APPEP_RapportBac2017.pdf

Propositions de l'APPEP

6. L'APPEP demande aux services académiques chargés de l'organisation du baccalauréat de recevoir les représentants des correcteurs afin de mieux cerner les besoins liés à leur mission et d'éviter les dysfonctionnements facilement prévisibles.
7. Elle propose que chaque académie fasse figurer sur la convocation le nombre de copies dont le correcteur aura la charge.
8. Elle demande également que les copies tests soient mentionnées sur la convocation afin de permettre aux établissements de libérer les professeurs qui ont à charge d'en faire la lecture avant la réunion d'entente.
9. Elle demande plus généralement que le règlement du baccalauréat soit aisément accessible sur les sites académiques et que le lien en soit systématiquement indiqué à tous les correcteurs.
10. Pour éviter des déplacements excessifs ou que les correcteurs ne soient amenés à corriger leurs élèves, il convient de prendre leur domicile comme référence d'affectation dans les centres d'examen, plutôt que leur résidence administrative.
11. L'APPEP propose que les inspections d'académie incitent tous les centres d'examen à accueillir convenablement les correcteurs et les interrogateurs. La qualité de l'organisation matérielle et la courtoisie observables dans la plupart des établissements pourraient avantageusement devenir la règle pour chaque établissement.

III- LES DÉLIBÉRATIONS DU JURY

Les professeurs s'estiment satisfaits du déroulement des délibérations lorsque la consultation des livrets est effective et rigoureuse, que de réelles délibérations collégiales ont lieu et que l'on se soucie de l'équité du traitement des dossiers. Cependant, cette année encore, un certain nombre de dysfonctionnements ont été relevés.

De même qu'en 2016 et 2017, la façon dont le jury est présidé peut nuire au bon déroulement des délibérations. Il arrive encore que les présidents de jury soient inexpérimentés, ou peu soucieux de leur tâche. On déplore parfois qu'ils arrivent en retard ou bien soient absents, ou encore qu'ils incitent de manière abusive les professeurs à réviser leurs notes à la hausse. Les difficultés sont aggravées lorsque l'on constate que les présidents et/ou vice-présidents sont parfois affectés sur plusieurs jurys différents.

On regrette cette année encore que l'ensemble des livrets ne soient pas examinés et que les notes de tous les élèves n'aient pas été vérifiées. On se contente alors de soumettre à l'examen les quelques cas d'élèves auxquels on est susceptible d'accorder des points. Les délibérations sont alors effectuées de manière expéditive et le temps nécessaire à un examen consciencieux des dossiers n'est pas pris.

Propositions de l'APPEP

12. L'APPEP demande que les jurys n'excèdent pas 250 candidats.
13. Elle souhaite que les universités soient davantage incitées à s'assurer, par une préparation en amont, de la présence non seulement effective, mais efficiente de tous les présidents de jurys, qui doivent garantir une délibération collégiale, loin de tout autoritarisme.
14. Elle demande à ce que, dans la mesure du possible, les professeurs ne soient pas affectés sur plusieurs jurys, et, lorsque c'est le cas, que ceux-ci ne soient pas situés dans différents centres d'examen.
15. Elle demande que les jurys ouvrent systématiquement les livrets scolaires de tous les candidats et qu'il ne soit pas opposé une fin de non-recevoir aux correcteurs désireux d'en prendre connaissance sous prétexte que le candidat n'est pas proche des barres d'admissibilité, d'admission ou d'obtention d'une mention.
16. Elle demande que les jurys vérifient les relevés de notes de tous les candidats pour s'assurer de l'absence d'erreurs dans la saisie des notes.
17. Elle exige que les correcteurs disposent de toutes les informations nécessaires à une délibération effective : notes et appréciations du livret, copies ou bordereaux d'interrogation.

IV – LES FRAUDES

Les quelques cas de suspicion de fraudes renseignés par les collègues concernent l'utilisation d'internet durant les épreuves écrites. On citera pour exemple ce cas d'un correcteur qui s'est aperçu, à la relecture de la copie d'une collègue lors des commissions, et après vérification, qu'elle était « l'exposé intégral » d'une page internet. Ce correcteur a alors invité sa collègue à en référer à l'IPR.

Propositions de l'APPEP

18. L'APPEP demande que les correcteurs aient un interlocuteur missionné par le Rectorat qu'ils puissent contacter en cas de suspicion de fraude. Elle souhaite plus généralement que le ministère prenne davantage au sérieux le problème de la fraude.
19. Elle demande que les rapports établis par les correcteurs soient traités avec plus de sérieux par les directeurs de centre d'examen.
20. Elle propose que tous les lycées soient invités à s'équiper de détecteurs de téléphone, afin, notamment, de surveiller les élèves lorsqu'ils sortent provisoirement de la salle d'examen.

V – LA RÉMUNÉRATION

Comme les années précédentes, on constate des disparités dans les délais de paiement, très corrects dans certaines académies, longs voire très longs dans d'autres (parfois six mois de délai ou plus). On regrette cette année encore l'opacité des modalités de paiement de l'oral et des remboursements des frais de déplacement⁶.

Propositions de l'APPEP

21. L'APPEP demande une réévaluation substantielle de la rémunération des épreuves orales, semblable à celle de la rémunération des épreuves écrites.
22. Elle souhaite que la rémunération des interrogations orales soit relative au nombre de candidats, quel que soit leur nombre.
23. Constatant qu'il est possible dans certaines académies de rémunérer rapidement les professeurs et de réduire l'opacité du paiement des correcteurs et interrogateurs, elle demande que toutes les académies assurent un paiement rapide des professeurs, accompagné d'un récapitulatif détaillé et compréhensible des missions rémunérées et des frais indemnisés.

⁶ *Rapport 2016*, p. 11 et *Rapport 2017*, p. 13, http://www.appep.net/mat/2017/01/APPEP_RapportBac2016.pdf et http://www.appep.net/mat/2017/11/APPEP_RapportBac2017.pdf

VI – LES SUJETS

Parmi les difficultés posées par les sujets proposés aux élèves pour la session 2018, on relève les remarques suivantes.

1 – En séries générales

De manière générale, on considère les sujets inégaux dans leurs difficultés. Alors que le texte proposé à l'explication dans la série L est jugé trop simple, voire assez « plat », conduisant ainsi à une répétition superficielle du passage, le texte de Durkheim proposé en série ES est jugé trop difficile au vu du niveau attendu des candidats. On reconnaît cependant que ce texte de Durkheim était cohérent avec la filière et en lien avec le programme. La difficulté des sujets fait alors question : si elle permet de départager les candidats et, pour certains d'entre eux, de se démarquer, elle accentue les fragilités d'élèves déjà en difficultés qui se tournent alors uniquement vers des sujets pris « par défaut ».

Toujours en série ES, on s'étonne qu'un sujet portant sur l'art soit encore donné cette année⁷, alors que d'autres notions au programme ne tombent presque jamais. Concernant les sujets de dissertation : « *Toute vérité est-elle définitive ?* » et « *Peut-on être insensible à l'art ?* », on mentionne les difficultés rencontrées par les élèves afin d'en déterminer les problèmes respectifs.

En L, le sujet : « *La culture nous rend-elle plus humain ?* », a été jugé très classique et n'a pas posé de problème particulier pour les candidats qui l'ont d'ailleurs assez massivement choisi, contrairement au sujet « *Peut-on renoncer à la vérité ?* » qui a donné lieu à des hors-sujets.

En série S, les sujets ont été jugés satisfaisants et n'ont donné lieu qu'à très peu de remarques ; seul le texte est jugé, à l'instar de celui de ES, plutôt compliqué pour les élèves d'un faible niveau.

2 – En séries technologiques

C'est le sujet « *Peut-on maîtriser le développement technique ?* » qui a suscité le plus de remarques. On estime, à la lecture des copies, que les élèves étaient mal préparés pour traiter ce sujet qui interroge la notion de « technique » pour elle-même. En effet, le programme des séries technologiques présente la notion de « technique » couplée à celle d'art⁸, ce qui invite les professeurs à étudier les problèmes posés par la technique plutôt en lien avec l'art. C'est pourquoi ils considèrent que les élèves qu'ils ont corrigés, ainsi que leurs propres élèves, n'étaient pas bien armés pour traiter correctement cette question. Il n'est d'ailleurs pas surprenant de constater que de nombreux élèves ne l'aient pas choisie. De manière générale, les épreuves de dissertation et d'explication sont jugées difficilement accessibles pour les élèves de ces séries.

⁷ Pour la série ES, en 2017 le sujet proposé aux élèves était : « *Une oeuvre d'art est-elle nécessairement belle ?* » et en 2018 : « *Peut-on être insensible à l'art ?* ».

⁸ BO n°7 du 1^{er} septembre 2005 : « *L'art et la technique* ».

3 – La nouvelle épreuve en série STHR

Si un nombre restreint de collègues ont répondu à cette question, parmi ces premiers retours une tendance nette se dégage néanmoins, puisqu'une majorité de professeurs ne se disent pas satisfaits par la nouvelle épreuve.

Ainsi, les sujets 2 et 3 (respectivement de « composition » et d'« explication »), qui présentent des séries de questions accompagnant le travail de l'élève, sont considérés comme entravant la rédaction du devoir plutôt que la facilitant. La prolifération des questions invite à la « dilution de la réflexion », elle « handicape l'élève au lieu de le guider ». Un professeur rapporte également les paroles de ses élèves qui se considèrent « pris pour des enfants » par rapport aux autres séries.

Propositions de l'APPEP

24. L'APPEP souhaite que les sujets tiennent compte du niveau de la grande majorité des candidats.
25. Elle relaie l'attente des professeurs d'une information substantielle sur la manière dont les sujets sont confectionnés et leur choix arrêté.
26. Elle propose que tous les professeurs de philosophie soient conviés au cours de leur carrière à siéger dans une commission d'élaboration de sujets et que des stages de formation de sujets soient plus souvent organisés.
27. Elle demande qu'une réflexion collégiale impliquant toute la profession soit engagée sur l'épreuve de philosophie dans les séries de la voie technologique.
28. Elle demande également qu'un bilan sincère soit tiré des nouvelles épreuves proposées à la session 2018 aux candidats de la série STHR.

VII – LES COMMISSIONS D’ENTENTE ET D’HARMONISATION

1 – Déterminer les exigences de l’épreuve et les enjeux des sujets

Comme les années précédentes, les réunions d’entente et d’harmonisation sont estimées utiles par une grande majorité de correcteurs. « Aussi légitimes que nécessaires », ces réunions permettent, d’une part, de circonscrire les attendus des copies de philosophie ainsi que les critères permettant de les évaluer et de les hiérarchiser, et, d’autre part, de réajuster si nécessaire la notation en discutant des copies particulièrement difficiles à évaluer.

C’est la réunion d’entente qui a suscité de la part des collègues le plus grand nombre de remarques. D’abord, elle leur apparaît essentielle afin de s’accorder sur les critères opportuns de notation et les exigences légitimes au vu de la spécificité des sujets. Ainsi, l’analyse commune du traitement possible des sujets par les élèves ainsi que le travail à partir de copies tests sont jugés très importants, garantissant par là même la crédibilité de l’évaluation. Dès lors, les quelques réserves formulées concernent, de même que l’année dernière⁹, le caractère perfectible des méthodes de travail. Les professeurs souhaiteraient ainsi une organisation parfois plus rigoureuse des réunions, plus d’efficacité et d’écoute dans les discussions, ainsi qu’une présence systématique des IPR. Ils demandent également que le travail en visio-conférence, s’il ne peut être évité, soit de qualité et qu’aucune moyenne ne soit exigée arbitrairement.

2 – L’utilisation des copies tests

Lors de la réunion d’entente, le travail à partir de copies tests est généralement jugé fructueux puisqu’il rend possible une élaboration efficace et précise des critères de notation. Il semblerait que leur utilisation ait été plus fréquente cette année puisque certaines académies ont pour la première fois mis à disposition des professeurs, la veille de la réunion, des copies tests sur leur serveur académique. Les professeurs pouvaient ainsi en conduire la lecture chez eux, avant la réunion. Ce dispositif a été estimé positif puisqu’il a permis de préparer le travail de la réunion en amont et d’éviter une lecture orale fastidieuse ou chaque professeur ne dispose pas de la copie sous ses yeux. Aussi souligne-t-on la nécessité de dégager aux professeurs le temps nécessaire à leur lecture.

⁹ Rapport 2017 p. 17, http://www.appep.net/mat/2017/11/APPEP_RapportBac2017.pdf

Propositions de l'APPEP

29. Dans les académies où il y a plusieurs commissions par série, l'APPEP demande qu'elles ne comptent pas plus de 25 correcteurs, afin de permettre à la parole de circuler plus facilement.
30. Elle souhaite la généralisation du travail sur des copies tests communes à plusieurs académies, sous réserve de leur communication rapide et ainsi d'une possibilité d'une lecture préalable à la commission d'entente. Le retrait des copies à corriger ne saurait être pour cette raison différé. Les professeurs doivent pouvoir disposer au plus vite de leur lot de copies.
31. L'APPEP relaie la demande de communication à tous les professeurs de l'académie d'un compte rendu des réunions d'entente dressant le bilan du travail effectué. Ces comptes rendus peuvent être également diffusés aux professeurs d'autres académies s'ils ont travaillé sur les mêmes copies tests. La communication de ces comptes rendus doit s'accompagner d'un rappel du devoir de confidentialité qui s'impose à tout correcteur.
32. Elle demande que soit ménagé un temps raisonnable de discussion sur les sujets avant le travail effectif sur les copies.
33. Elle souhaite que les IPR prennent toute leur part au travail des commissions.
34. Elle demande qu'il ne soit pas exigé des correcteurs une moyenne uniforme, qui ne tienne pas compte de la spécificité de chaque paquet de copies.

IX – PRÉPARATION À L'ÉPREUVE ÉCRITE

On peut remarquer sur la question de la préparation de l'épreuve écrite dans le cours de philosophie une très grande constance avec ce qui avait déjà été mis en avant dans les rapports précédents¹⁰. En effet, toutes les réponses reçues témoignent du très grand souci des collègues de bien préparer leurs élèves aux exercices écrits du baccalauréat. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'une grande majorité de collègues jugent que la préparation à l'épreuve écrite occupe une place importante.

Qu'elle occupe une place importante ne signifie pas cependant qu'elle représente une fin en soi pour la pratique du cours de philosophie. Un collègue estime que « la place de l'examen est importante, mais loin d'être centrale », un autre écrit que « l'examen est à la fois un contrôle et une mise à l'épreuve qui ont leur importance et, même, leur nécessité, mais ils sont plus un moyen voire une condition de cette année d'enseignement que sa fin ». C'est dire que la préparation à l'épreuve écrite est pour les collègues davantage un moyen leur permettant de structurer leurs cours, parfois de faire un cours ayant valeur d'exemple dans la mise en pratique de la problématisation, de l'usage des références, des transitions et des analyses conceptuelles. Cependant aucun ne perd de vue la finalité première de l'enseignement de la philosophie, qu'un collègue résume ainsi : « que les élèves soient en mesure de s'instruire », c'est-à-dire de « s'éclairer, progresser, s'élever en quelque façon ».

Beaucoup de nos collègues soulignent également l'importance majeure pour notre discipline de pouvoir disposer de temps. En effet, note l'un d'eux, « la manière de raisonner philosophiquement, la présentation d'une pensée philosophique exigent un temps d'exercice difficilement court ». Or certains collègues estiment que la lourdeur du programme dans certaines séries ne permet pas de disposer de ce temps indispensable ; à cela s'ajoutent des effectifs parfois très chargés, les difficultés d'organiser des entraînements en classe qui empiètent sur les heures de cours, les difficultés rencontrées par un certain nombre d'élèves devant l'exercice de l'écrit.

Enfin, un collègue remarque que si la préparation à l'épreuve écrite parvient à trouver sa place dans les cours de séries générales, cela est « plus difficile pour les séries technologiques, pour lesquelles les cours sont souvent différents des séries générales, avec une part plus grande donnée à l'oral ». Les deux heures de philosophie hebdomadaires, très souvent non dédoublées, ne permettent pas de préparer convenablement des élèves à des exercices qui peuvent, pour certains d'entre eux, présenter de grandes difficultés.

Concernant la préparation des nouvelles épreuves écrites dans la série STHR (Science et technique de l'hôtellerie et de la restauration), six collègues ont répondu, qui sont partagés sur la question. Certains ont noté que confectionner les sujets deux et trois prenait beaucoup de temps (c'est un « travail titanesque », va jusqu'à déclarer un collègue) ; d'autres estiment que la manière de préparer les élèves aux épreuves écrites n'a pas été vraiment modifiée, un collègue nous disant même qu'elles « ont explicité ce que je faisais auparavant en sections techniques ».

¹⁰ Rapport 2016, p.2 et Rapport 2017, p. 19.

Propositions de l'APPEP

35. Pour que la préparation au baccalauréat des élèves des séries technologiques soit sérieuse et consistante, l'APPEP demande que le dédoublement d'au moins une heure dans les classes de cette filière soit garanti nationalement.
36. L'APPEP demande que le nombre d'élèves par classe soit revu à la baisse et ne dépasse pas 30 élèves.

1 – Une préparation difficile des élèves

Le rapport de 2017 rappelait concernant l'épreuve orale qu'elle était « censée satisfaire trois exigences conjointes : ménager aux élèves faibles ou moyens une préparation sérieuse à un éventuel oral de contrôle ; faire découvrir à tous les élèves une œuvre philosophique, dans sa profondeur, sa singularité et sa cohérence ; associer intimement l'étude d'une ou plusieurs œuvres à celle de plusieurs notions du programme »¹¹. Selon que les collègues aient en tête l'une ou l'autre ou les trois exigences ensemble, la réponse qu'ils peuvent donner à la question de savoir si la place accordée à la préparation de l'oral de contrôle durant l'année est suffisante peut varier du tout au tout. Aussi les réponses à cette question donnent-elles lieu à la plus grande disparité.

Bien que les professeurs ne remettent nullement en question l'intérêt d'étudier en classe une œuvre suivie pour les séries générales, puisqu'elle participe à la formation philosophique des élèves, il n'en reste pas moins que la préparation à l'épreuve orale de contrôle est parfois difficile à mener à bien. Si en série littéraire, les collègues jugent dans leur très grande majorité qu'il est possible de prendre le temps d'étudier les œuvres et de préparer les élèves à l'oral, certains relèvent que l'étude suivie de l'œuvre est parfois rendue difficile en séries scientifique et économique et sociale du fait de la lourdeur des programmes au regard du nombre d'heures hebdomadaires de philosophie. À cela s'ajoute le fait que les élèves lisent souvent peu ou pas du tout. En revanche, tous les collègues notent l'impossibilité d'entraîner les élèves à l'oral de contrôle dans ces deux séries du fait des effectifs chargés ainsi que, une nouvelle fois, d'un programme qui impose aux collègues d'être efficaces. Le constat d'un manque de temps vaut aussi pour les séries technologiques. Un collègue résume la situation d'un lapidaire commentaire : « Si l'horaire en L est suffisant pour préparer les élèves à l'oral, cela n'est pas le cas pour les autres séries. ».

2 – Des obstacles à l'évaluation

On ne s'étonnera pas si, une nouvelle fois cette année¹², les professeurs font état de plusieurs difficultés afin d'évaluer les élèves lors de l'épreuve orale. Tout d'abord, on remarque que les élèves qui se présentent à l'oral ont un niveau fragile et que, bien souvent, ils ne sont pas suffisamment préparés pour affronter une épreuve exigeante et tirer leur épingle du jeu. Ainsi, certains examinateurs sont confrontés à des élèves qui n'ont pas même lu l'œuvre sur laquelle ils sont interrogés. Certains candidats prétendent tout ignorer de son déroulement et ne présentent aucune liste ou n'apportent avec eux aucune œuvre. On regrette aussi que des élèves se contentent de réciter un propos qui semble « appris par cœur » dans l'urgence de l'examen. Pour finir, on note également des disparités au niveau des listes présentées par les élèves, lorsque celles-ci présentent des textes très courts ou trop littéraires pour que soit conduite une explication philosophique.

¹¹ Rapport 2017, p. 20, http://www.appep.net/mat/2017/11/APPEP_RapportBac2017.pdf

¹² Ibid.

Propositions de l'APPEP

37. L'APPEP propose l'organisation, pendant l'année scolaire, d'échanges approfondis sur l'épreuve orale. Ces échanges peuvent porter sur les raisons qui conduisent chaque professeur à choisir ses textes, la manière d'intégrer l'étude suivie d'une œuvre au travail de l'année, les critères de la notation et la façon de préparer l'épreuve avec l'ensemble des élèves. Les questionnements et les pratiques gagneraient à être mieux partagés. Ces échanges pourraient également avoir pour objectif de réfléchir collégialement à une éventuelle épreuve alternative, qui permettrait de mieux évaluer les candidats.
38. Elle demande que soit ménagé un temps de réflexion sur l'évaluation de l'oral lors des réunions d'harmonisation afin, notamment, que les attentes communes des correcteurs soient mieux définies.

XI – LES NOTES OBTENUES PAR LES ÉLÈVES

La question de savoir comment les collègues appréhendent les notes reçues par leurs élèves lors de l'examen a reçu le plus de réponses commentées. C'est signe que les collègues ne considèrent pas que leur travail et l'accompagnement de leurs élèves s'achèvent avec le dernier cours de l'année scolaire. Pratiquement tous montrent leur intérêt à connaître les notes de leurs élèves.

Le premier point à évoquer et à mettre en avant est que la très grande majorité des collègues constate que les notes obtenues par leurs élèves à l'examen correspondent globalement aux notes obtenues durant l'année. C'est pourquoi ils attendent plutôt sereinement les résultats de leurs élèves. Lorsqu'ils prennent le soin de préciser les raisons qui peuvent expliquer parfois des écarts constatés, la raison qui revient le plus souvent est le sentiment que l'échelle des notes n'a pas été pleinement utilisée.

Le second point à mettre en avant est que le seul motif de crainte évoqué par les collègues est que la note obtenue ne corresponde pas au sérieux et à l'effort fourni par certains élèves tout au long de l'année, qui peuvent alors ressentir une forme d'injustice.

Néanmoins, il est aisé de reconnaître que les facteurs qui entrent en jeu dans la note sont multiples : rôle du professeur durant l'année, travail et implication des élèves, pertinence du choix du sujet, stress possible le jour de l'examen, correcteur, niveau du paquet de copies. Toutefois, il n'est pas rare de trouver dans les témoignages la mise à profit des résultats du baccalauréat pour tirer des enseignements pédagogiques pour l'année scolaire suivante.

Proposition de l'APPEP

39. L'APPEP souhaite que soit mise en œuvre une réflexion sur les attentes légitimes des correcteurs, ce qui suppose une meilleure définition des épreuves de dissertation et d'explication, bien plutôt que la création de nouveaux types de sujets, qui ne feraient qu'ajouter à l'état de confusion, comme on le voit avec l'épreuve de « composition » introduite dans la série STHR.

XII – L'ÉPREUVE DE LA SPÉCIALITÉ

« HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE »

Dans la mesure où l'année 2018 a vu s'engager une réforme du lycée et, pour la philosophie, l'émergence d'une spécialité dans laquelle elle apparaît, il nous a semblé pertinent d'interroger, dans le cadre de cette enquête sur l'épreuve de philosophie du baccalauréat, les professeurs sur l'épreuve envisagée de cette spécialité. Il convient de rappeler que la nature même de l'épreuve n'était pas connue et ne l'est toujours pas. Aussi la question a-t-elle porté sur l'intérêt de proposer deux exercices séparés, l'un de littérature, l'autre de philosophie, ainsi que deux corrections séparées, les professeurs de littérature corrigeant la question de littérature, les professeurs de philosophie la question de philosophie.

85 % des collègues considèrent qu'il convient de proposer deux exercices séparés et, à l'unanimité, jugent alors qu'il faut réserver deux corrections distinctes. Au-delà de ce constat chiffré, les collègues ont profité de cette question pour donner leur sentiment sur la spécialité « Humanité, littérature et philosophie » en particulier et sur la réforme du lycée en général.

De ce fait, on peut dégager des nombreux témoignages le très grand attachement des collègues pour la spécificité de la philosophie en termes de contenu et de méthode.

1 – Une méthode spécifique

Les collègues insistent sur l'hétérogénéité de méthode entre la philosophie et la littérature, un collègue allant jusqu'à rappeler que la philosophie a pu se définir comme « la science théorique des concepts et des idées ». Plus généralement, beaucoup avancent ce qui est contenu dans le programme actuel : il s'agit de développer l'esprit critique et l'exercice du jugement. Aussi y a-t-il une méthodologie proprement philosophique, qui ne pourrait se confondre ni avec l'analyse littéraire ni même avec l'histoire des idées.

2 – Une discipline singulière

Il va de soi que la spécificité méthodologique de la philosophie est commandée par son contenu conceptuel. Des collègues reviennent alors sur l'appariement de la philosophie avec la littérature et s'étonnent que le ministère semble ignorer le long compagnonnage de la philosophie avec les sciences de la nature d'une part, avec les sciences humaines d'autre part. C'est pourquoi la pensée philosophique s'avère spécifique et un collègue en donne quelques caractéristiques : c'est une pensée rationnelle, conceptuelle, théorique, logique, problématisante, distinguant l'essentiel, le nécessaire et l'universel.

Cette insistance des collègues sur la spécificité de la philosophie s'explique en dernier lieu par l'attachement que certains formulent explicitement pour une liberté pédagogique que pourrait mettre à mal un programme qui devrait marier artificiellement philosophie et littérature.

3 – La nécessité de deux exercices séparés

C'est donc très logiquement que les collègues rejettent massivement l'idée d'une épreuve qui ne présenterait pas deux exercices séparés ; et ils sont unanimes à souhaiter une correction séparée. Un collègue écrit : « Il est invraisemblable de donner des copies à un professeur de littérature et réciproquement, à moins que l'exercice proposé n'ait de philosophie que le nom, et

de littérature que le nom. »

C'est pour toutes ces raisons que proposer un exercice commun risque d'aboutir à une confusion « qui n'est pas compatible avec la rigueur philosophique », comme l'avance un collègue. Par ailleurs, les collègues n'hésitent pas à se référer à l'esprit même de la réforme, qui consiste à demander aux élèves de ne garder que deux spécialités en vue de leur orientation post-bac, pour rejeter toute idée d'exercice commun. Car si celle-ci s'appuie très fortement sur les attendus du supérieur, alors l'épreuve de HLP « demande que les spécificités de ces deux disciplines soient conservées au niveau du lycée ».

Il faut enfin relever que les collègues ne sont pas non plus dupes de la réforme ; insister sur l'exigence disciplinaire est aussi une façon de mettre en avant la nécessaire présence des professeurs de philosophie dans cette spécialité, car des postes peuvent être en jeu. C'est enfin rejeter toute introduction de bivalence.

Propositions de l'APPEP

40. L'APPEP demande qu'une répartition hebdomadaire égale des heures en classe de Première et en classe terminale (deux heures en Première, trois heures en Terminale) soit assurée entre les professeurs de littérature et de philosophie, et que cette répartition soit inscrite au BO.
41. L'APPEP demande que l'épreuve d'HLP du baccalauréat comporte deux exercices distincts, l'un de littérature, l'autre de philosophie.
42. L'APPEP demande que l'épreuve d'HLP bénéficie d'une correction séparée, les professeurs de littérature assurant la correction de l'exercice de littérature, les professeurs de philosophie assurant celle concernant l'exercice de philosophie.

CONCLUSION

Les contributions au questionnaire sur la session 2018 du baccalauréat font apparaître que les collègues sont très soucieux du bon déroulement de cet examen. Ils insistent tout particulièrement sur le délai de correction des épreuves écrites, qu'ils jugent insuffisant au vu du nombre de copies par correcteur. De même ressort, encore une fois cette année, le très grand flou concernant l'épreuve orale du second groupe.

Très attachés à leur discipline, les professeurs de philosophie se disent préoccupés par l'avenir de son enseignement et se demandent si la réforme du lycée qui se profile leur laissera le temps nécessaire pour accompagner les élèves vers l'autonomie de leur propre pensée. « Évidemment, affirme un professeur, il faudrait préserver la spécificité de l'enseignement de philosophie et lui donner le temps. L'action est rapide tandis que la pensée est lente ». Face à la réforme du baccalauréat et des programmes, les collègues ont ainsi le sentiment qu'ils ne pourront plus enseigner leur discipline de manière toujours satisfaisante.

Ainsi, malgré la présentation officielle de la réforme qui affiche l'idée d'un renforcement de notre discipline, les professeurs, inquiets pour la spécificité de la philosophie et la qualité de ses conditions d'enseignement, considèrent qu'elle se voit en réalité diminuée, ne serait-ce qu'au niveau de son coefficient dans le baccalauréat réformé.

Les professeurs considèrent également que la réforme du lycée va très probablement dégrader leurs conditions de travail et en augmenter de manière déraisonnable la charge, en particulier parce que les effectifs par classe dans l'enseignement général augmenteront. Le temps de correction lui aussi sera majoré par cette augmentation des effectifs. En un mot, ils s'avouent très déconcertés de ce qui se prépare. Cependant, si un collègue parle de déchirure au cœur devant ce qui se profile, il ajoute immédiatement : « résolution d'airain de tenir bon et d'être simplement et modestement à son poste de veilleur ».

ANNEXES

Annexe 1 : Le questionnaire

I – Données factuelles

1. Dans quelle série avez-vous été convoqué ?
2. Combien de copies avez-vous corrigées ?
3. De combien de jours ouvrables avez-vous disposé pour corriger ?
4. Avez-vous été témoin de cas de fraude lors de la surveillance ou de la correction ?

II – L'organisation

5. L'organisation matérielle en amont (convocation, affectation, ventilation des copies, etc.) fut-elle satisfaisante ? *OUI/NON Précisez, éventuellement.*
6. Le temps dont vous avez disposé pour corriger fut-il suffisant ?
7. Le centre d'examen vous a-t-il ménagé des conditions de travail correctes ?
8. Le jury a-t-il fonctionné de façon satisfaisante ?
9. Si vous avez assuré la session 2016, avez-vous été payé ?

III- Les sujets et l'évaluation

10. Estimez-vous les sujets satisfaisants ?
11. Si vous avez enseigné ou corrigé en série STHR, la nouvelle épreuve vous satisfait-elle ?
12. Les réunions d'entente et d'harmonisation (calendrier, durée, fonctionnement, copies tests, etc.) vous ont-elles été utiles pour évaluer vos copies ?
13. L'oral de contrôle vous a-t-il permis une évaluation satisfaisante des candidats ?

IV- L'année scolaire et l'examen

14. La préparation de l'épreuve écrite occupe-t-elle une place centrale dans le travail de l'année ?
15. Si vous enseignez dans la série STHR, la nouvelle épreuve a-t-elle modifié le travail de l'année ?
16. La place que vous donnez à la préparation de l'oral de contrôle dans le travail de l'année est-elle suffisante ?
17. Comment appréhendez-vous les notes obtenues par vos élèves ?

V- Réforme à venir de l'examen : l'épreuve de spécialité

18. L'épreuve de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » doit-elle comporter...
 - a. un exercice commun à la littérature et à la philosophie ?
 - b. deux exercices distincts respectant l'autonomie de chaque discipline
19. Doit-elle donner lieu à une correction séparée des copies ?
20. Doit-elle donner lieu à une double correction ?

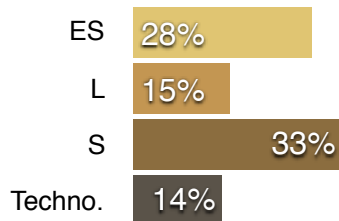
VI- Autres remarques et suggestions

N.B. À toutes les questions fermées (réponse par oui ou non), il était possible de préciser sa réponse en ajoutant des explications sans limitation de longueur.

Annexe 2 : Données chiffrées

I - DONNÉES FACTUELLES

1. Dans quelle série avez-vous été convoqué ?



2. Combien de copies avez-vous corrigées ?



3. De combien de jours ouvrables avez-vous disposé pour corriger ?

Nombre moyen de jours : 11

Nombre moyen de copies par jour : 11

4. Avez-vous été témoin de cas de fraude lors de la surveillance ou de la correction ?



II - L'ORGANISATION

1. L'organisation matérielle en amont (convocation, affectation, ventilation des copies, etc.) fut-elle satisfaisante ?



2. Le temps dont vous avez disposé pour corriger fut-il suffisant ?



3. Le centre d'examen vous a-t-il ménagé des conditions de travail correctes ?



4. Le jury a-t-il fonctionné de façon satisfaisante ?



5. Si vous avez assuré la session 2016, avez-vous été payé ?



III - LES SUJETS ET L'ÉVALUATION

1. Estimez-vous les sujets satisfaisants ?



2. Si vous avez corrigé ou enseigné en série STHR, la nouvelle épreuve vous satisfait-elle ?



3. Les réunions d'entente et d'harmonisation (calendrier, durée, fonctionnement, copies tests, etc.) vous ont-elles été utiles pour évaluer vos copies ?



4. L'oral de contrôle vous a-t-il permis une évaluation satisfaisante des candidats ?



IV - L'ANNÉE SCOLAIRE ET L'EXAMEN

1. La préparation de l'épreuve écrite occupe-t-elle une place centrale dans le travail de l'année ?

oui 95%
non 5%



2. Si vous enseignez en STHR, la nouvelle épreuve a-t-elle modifié le travail de l'année ?

oui 100%
non 0%



3. La place que vous donnez à la préparation de l'oral de contrôle dans le travail de l'année est-elle suffisante ?

oui 44%
non 56%



V- RÉFORME À VENIR DE L'EXAMEN : L'ÉPREUVE DE SPÉCIALITÉ

1. L'épreuve de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » doit-elle comporter...



2. L'épreuve de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » doit-elle donner lieu à une correction séparée des copies ?



3. L'épreuve de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » doit-elle donner lieu à une double correction ?

